

FRAIS DE REPRODUCTION ET CONDITION DE MISE A DISPOSITION

(Délibération du Conseil départemental du Calvados, séance du 21 juillet 2017)

Les paiements peuvent se faire par espèces, chèque ou virement à la Direction des Archives, à réception du devis.

Tous les tarifs s'entendent à l'unité et TTC.

Les reproductions et mises à disposition se font sur les supports et selon les moyens techniques dont disposent les Archives départementales au moment de la demande. Toute demande autre doit faire l'objet d'une demande spécifique et sera examinée au cas par cas.

La Direction des Archives se réserve le droit de refuser toute demande qui pourrait nuire à l'état de conservation du document ou qui serait abusive par son nombre, son caractère répétitif ou systématique selon les termes du Code des relations entre le public et l'administration.

Frais de reproduction

Photocopies et impression

Formats	A4	A3	A2	A1	A0
Photocopie et impression NB en salle de lecture par l'utilisateur	gratuité				
Photocopie ou impression NB	0.20 €	0,60€			
Photocopie ou impression couleur	2 €	3€			
Impression avec traceur de plan			10 €	15 €	20 €
Prise de vue numérique	2 €/fichier image (hors coût impression) - 30% à partir d'une demande de plus de 50 fichiers-images				

Condition de mise à disposition

La mise à disposition des documents ou fichiers-images reproduits est à la charge du demandeur et se fait selon les possibilités techniques des Archives.

Pour tout envoi postal, le demandeur doit s'acquitter des frais de port afférent

La livraison des fichiers-images pouvant se faire par voie électronique selon les contraintes techniques et de sécurité de la messagerie des Archives départementales est gratuite.

Dans les cas de demandes de mise à disposition massive de documents numériques ne pouvant pas être faites selon les modalités précitées, les conditions de mise à disposition sont fixées comme suit :

- livraison par le demandeur des disques durs externes
- Coût forfaitaire d'instruction de dossier de 100 euros + 30 euros par heure de travail pour la sélection des données demandées
- prix coûtant sur la base de factures en cas de recours par les archives à un prestataire.

Conditions de réutilisation des documents

L'exploitation et la réutilisation des données sont libres et gratuites, selon le modèle de la licence ouverte etalab, y compris pour les réutilisations commerciales ou les données nominatives dès lors que la réutilisation prévue est conforme à la loi, et notamment au cadre légal relatif à la protection des données à caractère personnel .

L'utilisateur doit mentionner la source de l'information de la manière suivante : « Archives du Calvados (ou AD14). Cote du document ». En cas de diffusion en ligne, il est invité à donner le lien vers le site des Archives du Calvados.

L'utilisateur est en outre invité, le cas échéant, à fournir un exemplaire de sa publication.

Sont exclues du champ des données librement réutilisables les informations soumises à des restrictions légales spécifiques :

- les informations non communicables au regard du Code du Patrimoine ou soumises à un contrat de dépôt ou de don spécifique,
- les informations protégées par le Code de la propriété intellectuelle ou le secret industriel et commercial.

Les Archives départementales ne sauraient être tenues pour responsables de toute utilisation contrevenant à la loi.